

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Comité du développement social

Cinquième session

Bangkok, 28-30 novembre 2018

Rapport du Comité du développement social sur sa cinquième session**I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention**

1. Les recommandations ci-après du Comité du développement social sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité prie le secrétariat de poursuivre et de renforcer son soutien aux États membres en réalisant des analyses, en mettant en commun les connaissances et en fournissant une assistance technique concernant la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, s'agissant plus particulièrement de la protection sociale, de l'autonomisation des femmes, de la dynamique des populations et de la prise en compte des personnes handicapées.

Recommandation 2

Le Comité recommande de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale et encourage le secrétariat, en coordination avec les organismes des Nations Unies concernés, à étudier et établir un mécanisme de coopération régionale destiné à aider les États membres à cet égard.

II. Compte rendu des travaux**A. Stratégies visant à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi des notes du secrétariat intitulées « Stratégies destinées à promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le contexte des objectifs de développement durable » (ESCAP/CSD/2018/1) et « Ne laisser personne de côté : aider les groupes vulnérables dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (ESCAP/CSD/2018/2).

3. Une table ronde a été organisée sur les stratégies qui visent à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a réuni M. Monthian Buntan, Sénateur de l'Assemblée nationale législative du Parlement thaïlandais et membre du Comité des droits des personnes handicapées ; M^{me} Yogita Swaroop, Conseillère économique au Ministère indien de la justice sociale et de l'autonomisation ; M^{me} Reiko Hayashi, Directrice du Département de la recherche et de la coopération internationales de l'Institut national japonais de recherche sur la population et la sécurité sociale ; M^{me} Ryce Chanchai, Spécialiste de programme de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et M^{me} Nnette Motus, Directrice régionale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale pour les migrations.

4. Les participants à la table ronde ont examiné les stratégies qui visent à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme 2030 et les progrès accomplis à cet égard. Ils ont étudié les possibilités d'action pour renforcer l'inclusion sociale des groupes défavorisés et vulnérables en Asie et dans le Pacifique, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées, les migrants et les personnes handicapées. Ils ont reconnu que la protection sociale était un moyen efficace d'autonomiser les populations. Il a été souligné que le manque de données et le déficit d'information étaient d'importants obstacles à l'identification des groupes vulnérables et pourraient réduire l'aptitude à élaborer efficacement des politiques fondées sur des données factuelles. Les participants ont noté qu'il était nécessaire d'établir des plateformes pour le renforcement des capacités et la mise en commun des connaissances dans le but de combler les lacunes en matière de données et d'élaborer des politiques plus inclusives.

5. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Australie ; Bangladesh ; Fédération de Russie ; Inde ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Népal ; Philippines ; République de Corée et Sri Lanka.

6. Un représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fait une déclaration.

7. Les représentants de Soroptimist International et de World Enabled ont également fait des déclarations.

8. Le Comité a réaffirmé sa volonté de ne laisser personne de côté dans le cadre de la réalisation du Programme 2030. Plusieurs représentants ont fait valoir l'attachement de leur pays à la collaboration au niveau régional pour renforcer les capacités et mettre en commun les connaissances en matière de développement durable et inclusif au moyen d'une approche multisectorielle afin d'aider les groupes vulnérables. Après avoir souligné le caractère multidimensionnel des objectifs de développement durable, plusieurs représentants ont informé le Comité de l'établissement dans leur pays de mécanismes interministériels ou multipartites de haut niveau destinés à coordonner la mise en œuvre et le suivi de ces objectifs. Le représentant d'un pays a appelé l'attention sur la possibilité de tirer parti des synergies entre les divers cadres mondiaux et régionaux s'agissant des groupes vulnérables et du Programme 2030.

9. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais aussi des difficultés qui subsistaient. Plusieurs représentants ont informé le Comité des cadres juridiques et politiques généraux adoptés par leur pays pour promouvoir davantage l'autonomisation des femmes. Le représentant d'un pays a souligné

l'importance de l'établissement de budgets prenant en compte l'égalité des sexes, qui constituait un outil puissant d'intégration de considérations de parité à tous les stades de la planification et de la budgétisation dans les administrations publiques. Certains représentants de pays ont fait état de la représentation accrue des femmes aux postes de direction et dans l'enseignement supérieur. Des progrès avaient également été réalisés dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, dans la protection de ces dernières contre cette violence et dans la fourniture de services à leurs victimes, notamment au moyen de centres à guichet unique et de fonds spéciaux destinés à améliorer la sécurité et la sûreté des femmes. Le représentant d'un pays a mis l'accent sur les droits des filles, en donnant des exemples de programmes qui visent à assurer leur éducation ainsi que l'équilibre entre les sexes, exprimé par le rapport de masculinité.

10. Plusieurs représentants ont communiqué des informations sur les lois et politiques appliquées au niveau national par leur pays en faveur de la participation des femmes à la vie économique, notamment les mesures visant à leur permettre de concilier vie professionnelle et vie privée, à élargir les prestations de maternité, à créer un cadre de travail sûr et exempt de harcèlement sexuel, à offrir une formation professionnelle, à garantir le crédit et les services financiers aux femmes chefs d'entreprise, et à favoriser l'intégration financière et l'accès aux services bancaires. Un pays avait également mis en place des mesures incitatives pour encourager les entreprises à faciliter la participation des femmes à la vie économique. L'accent a en outre été mis sur le renforcement de leur participation à la vie politique et sur l'augmentation du nombre de femmes au gouvernement.

11. Le Comité a réaffirmé son attachement à l'égalité des droits des personnes handicapées, telle qu'elle était consacrée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Plusieurs pays avaient adopté une législation générale portant sur les droits des personnes handicapées afin de garantir leur inclusion et leur autonomisation, conformément à la Convention et à la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Pour assurer leur intégration, plusieurs pays avaient également mis en place des politiques et des programmes destinés à améliorer l'accessibilité, la mobilité et les compétences professionnelles. Des exemples d'initiatives de collecte de données et de renseignements concernant les personnes handicapées ont aussi été cités.

12. Plusieurs représentants ont donné des informations sur les stratégies adoptées au niveau national par leur pays pour faire face au vieillissement de la population et ont souligné qu'il importait de promouvoir l'emploi et la sécurité du revenu des personnes âgées, notamment par des exonérations fiscales à leur intention, la fourniture de soins de santé et le développement des régimes sociaux de retraite en place. L'importance d'établir des cadres d'action globaux et multisectoriels, conformément au Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, pour relever les défis du vieillissement de la population a également été soulignée. Des initiatives visant à lutter contre la démence, à réduire le fardeau des personnes âgées et de leur famille, à promouvoir les soins de longue durée pour les personnes âgées et à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour faciliter leur accès aux soins de santé ont été mentionnées.

13. Plusieurs représentants de pays ont souligné le rôle crucial que jouait la promotion des droits des jeunes et de leur participation au développement durable. L'accent a été mis en particulier sur les possibilités de tirer parti du dividende démographique, la promotion de l'alphabétisation, de l'enseignement de qualité et du développement des compétences, et le renforcement du soutien aux jeunes qui entraînent sur le marché du travail.

14. Le niveau élevé des migrations internationales dans la région ainsi que les tendances de l'exode rural ont également été abordés. Certains représentants de pays ont insisté sur la nécessité de mieux reconnaître les avantages des migrations, notamment l'importante contribution des migrants au développement économique, tout en soulignant leur vulnérabilité résultant de la discrimination et de l'exploitation dont ils étaient victimes et le besoin de protéger leurs droits. Diverses stratégies avaient été adoptées pour promouvoir les droits des travailleurs migrants, notamment l'élaboration et la révision d'instruments destinés à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières ; le renforcement de la protection sociale des travailleurs migrants et de leur famille et le soutien à la réinsertion des travailleurs migrants à leur retour dans leur pays d'origine.

15. Le Comité a noté que, face aux défis actuels et futurs du développement, la protection sociale était un outil de poids pour briser les cycles de la pauvreté, protéger les groupes vulnérables de la pauvreté et promouvoir un développement inclusif. Certains représentants ont communiqué des informations sur les programmes et politiques de protection sociale mis en place au niveau national par leur pays pour contrer les vulnérabilités des différents groupes de population tout au long de leur vie. Certains représentants ont informé le Comité des résultats obtenus par leur pays dans la mise en place d'une couverture sanitaire universelle afin de garantir à tous l'égalité d'accès à des soins de santé de qualité et abordables dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les plus démunis.

16. Un représentant du FNUAP a fait état des liens étroits entre l'autonomisation économique des femmes et l'exercice de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, mentionnant également les coûts de la violence à l'égard des femmes. Le Fonds continuerait de collaborer étroitement avec la Commission pour faciliter la pleine application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

17. Des représentants d'organisations de la société civile ont souligné les avantages qu'il y avait à investir en faveur de sociétés et d'environnements inclusifs. L'investissement dans l'éducation des filles contribuait au développement économique et un changement de mentalités s'imposait si l'on voulait assurer l'éducation des filles et faire reculer la pratique du mariage des enfants. Des politiques inclusives et accessibles pourraient avoir un effet multiplicateur sur le développement inclusif en permettant aux populations vulnérables de contribuer aux solutions pour le développement.

B. Stratégies visant à renforcer la protection sociale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la protection sociale envisagée comme un moyen de donner effet au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/CSD/2018/3).

19. Une table ronde sur les stratégies qui visent à renforcer la protection sociale dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique a été organisée. La table ronde, animée par M^{me} Panudda Boonpala, Directrice régionale adjointe du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a réuni les participants suivants : M. Pandup Tshering, Directeur général du Département des services médicaux du Ministère bhoutanais de la santé ; M^{me} Chhat Lengchanchhaya, Directrice du Département des affaires juridiques du Secrétariat général du Conseil national cambodgien de la protection sociale ; M^{me} Vivi Yulaswati, Directrice du

Département de la protection sociale du Ministère indonésien de la planification du développement national et M^{me} Gantsetseg Tsend-Ayush, Directrice du Département de l'application des politiques et de la recherche de l'Office général mongol des assurances sociales.

20. Les participants à la table ronde ont débattu de l'expérience acquise par les pays en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies et de programmes de protection sociale et ont insisté sur l'importance d'un engagement politique fort pour combler les lacunes dans la mise en place de socles nationaux de protection sociale. A été citée à titre d'exemple la création d'un cadre national de protection sociale permettant d'harmoniser et de renforcer les régimes existants afin d'assurer une couverture pour chacun à tous les stades de la vie. Les participants ont également discuté des difficultés rencontrées dans le cadre des programmes existants pour identifier les bénéficiaires et leur fournir les prestations adéquates. Une participante a expliqué comment son pays élargissait progressivement la portée des prestations pour en faire bénéficier tous les habitants, y compris les travailleurs du secteur informel. L'importance de la couverture sanitaire universelle, reconnue comme essentielle au bien-être de la population, a également été évoquée. Les participants ont proposé de resserrer la coopération régionale en matière de protection sociale afin d'améliorer le suivi de la cible 1.3 des objectifs de développement durable et de mettre en commun les connaissances. Plusieurs modalités possibles de renforcement de la coopération régionale ont été proposées, par exemple arrêter des principes et des cadres de mesure communs pour évaluer l'impact des régimes de protection sociale ou encore créer un groupe technique d'experts.

21. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Fédération de Russie ; Inde ; Népal ; Philippines ; République populaire démocratique de Corée et Sri Lanka.

22. Un représentant de l'OIT a également fait une déclaration.

23. Le Comité a réaffirmé l'importance de la protection sociale pour réduire les inégalités et la pauvreté, promouvoir la croissance économique et relever le niveau de vie. Plusieurs représentants ont donné des exemples concrets de la façon dont les systèmes de protection sociale de leur pays avaient contribué à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de l'éducation. Le rôle crucial de la protection sociale dans la réalisation des objectifs de développement durable a également été souligné.

24. Plusieurs représentants ont présenté des informations sur les régimes et programmes de protection sociale de leur pays conçus pour assurer une couverture à tous les stades de la vie. Parmi les programmes cités figuraient les programmes de transferts monétaires au bénéfice des mères, des femmes enceintes et des enfants. Plusieurs initiatives étaient axées sur les personnes handicapées, par exemple le versement de prestations d'invalidité ou d'allocations de chômage et l'adaptation de l'infrastructure physique et informatique pour répondre aux besoins de ces personnes. Les représentants ont également cité des exemples d'initiatives de protection sociale en faveur des personnes âgées mises en place dans leur pays, notamment les régimes de retraite universels, les programmes de transferts monétaires, les programmes spéciaux de santé et la création de centres de soins pour personnes âgées.

25. Plusieurs représentants ont fait état des difficultés et des problèmes que leur pays rencontrait dans la mise en œuvre de programmes de protection sociale ciblés dus à un grand nombre d'erreurs d'inclusion et d'exclusion. D'autres problèmes ont été évoqués, tels que le morcellement et l'inefficacité des systèmes de protection sociale, les dépenses administratives excessives, le

manque de clarté des critères d'admissibilité, les déficits de couverture et l'insuffisance des niveaux de prestations. Les représentants de certains pays ont également mentionné les difficultés rencontrées dans l'élargissement des systèmes de protection sociale au secteur informel et l'importance que cela revêtait.

26. Le Comité a été informé de l'importance du rôle joué par les systèmes de santé universels pour ce qui était de réduire la mortalité maternelle et infantile et d'augmenter l'espérance de vie. Le représentant d'un pays a parlé d'une nouvelle politique qui visait à assurer l'accès de tous à des soins de santé abordables en donnant la priorité aux soins de santé primaires, en particulier aux soins de santé maternelle et infantile, et aux maladies non transmissibles. Les questions relatives au financement des soins de santé ont également été examinées. Les représentants de certains pays ont noté qu'il importait d'assurer un accès universel aux soins de santé compte tenu des tendances démographiques actuelles, des changements climatiques et des difficultés liées au fait que les dépenses de santé restant à la charge des patients étaient élevées et que la qualité des services de santé était inégale.

27. Plusieurs représentants ont présenté des informations sur les initiatives prises par leur pays pour améliorer l'accès des enfants handicapés à l'éducation, qui consistaient notamment à les intégrer plus efficacement dans les établissements d'enseignement ordinaire, à adapter les programmes, à établir des plans de formation individuels et des centres de conseil et à former les enseignants. Les représentants de certains pays ont parlé des progrès accomplis dans la fourniture d'un enseignement gratuit et obligatoire, tandis que d'autres ont insisté sur l'application de programmes d'alimentation scolaire et l'offre de bourses d'études dans le but d'améliorer les résultats scolaires. L'utilisation de nouvelles technologies pour l'apprentissage en ligne a également été relevée.

28. Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale. Le représentant d'un pays s'est exprimé en faveur d'un cadre régional de protection sociale, indiquant que les pays de la région pourraient bénéficier d'une compréhension commune de la manière d'interpréter et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 des objectifs de développement durable.

29. Un représentant a engagé les pays à coopérer davantage en matière de protection sociale afin de combler les lacunes dans ce domaine. Il a fait état des diverses modalités possibles de coopération régionale qui avaient été examinées au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il a également appelé l'attention sur les cadres de coopération existants en matière de protection sociale, notamment la Recommandation n° 202 concernant les socles de protection sociale adoptée en 2012 par l'Organisation internationale du Travail et la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale, et a conclu que le moment était venu pour la région Asie-Pacifique de lancer une initiative similaire.

C. Point sur les progrès accomplis au stade de l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et au titre du Cadre d'action régional sur le VIH et le sida pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/APPC/2018/1).

31. Le Comité a pris note des résultats de l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement.

32. Le Président de la réunion sur l'Examen à mi-parcours du Cadre d'action régional sur le VIH et le sida pour l'après-2015 a informé le Comité des résultats de cette réunion.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme Développement social

(Point 5 de l'ordre du jour)

33. Le Comité était saisi du document d'information relatif à l'élaboration du projet de programme de travail pour 2020 (ESCAP/CSD/2018/INF/1).

34. Le secrétariat a présenté des exposés sur la planification des programmes et le budget de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur le programme de travail du sous-programme Développement social pour la période 2018-2019.

E. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. Aucun projet de résolution n'a été soumis par le Comité pour examen par la Commission.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

36. Aucune autre question n'a été examinée par le Comité.

G. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session

(Point 8 de l'ordre du jour)

37. Le Comité a adopté le présent rapport le 30 novembre 2018.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

38. Le Comité a tenu sa cinquième session à Bangkok du 28 au 30 novembre 2018. La session a été ouverte par M. Piyasakol Sakolsatayadorn, Ministre thaïlandais de la santé publique. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une déclaration.

39. Le Comité a bénéficié d'un service de transcription simultanée en anglais, qui a été utilisé pour la première fois par un comité de la CESAP.

B. Participation

40. Les membres et membres associés ci-après de la CESAP étaient représentés : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Macao (Chine) ; Mongolie ; Népal ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Sri Lanka ; Thaïlande et Turquie.

41. Étaient représentés les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après : Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation internationale du Travail et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

42. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient représentés : ASEAN Autism Network ; Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights ; Foundation of Asia-Pacific Centre on Disability ; International Presentation Association ; Soroptimist International ; The Redemptorist Foundation for People with Disabilities ; World Enabled ; World Network of Users and Survivors of Psychiatry et Youth Peer Education Network Asia Pacific.

C. Élection du Bureau

43. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Chantum Chea (Cambodge)
 Vice-présidents : M. Maddhu Sudan Burlakoti (Népal)
 M^{me} Ji-hyun Park (République de Corée)

D. Ordre du jour

44. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Stratégies visant à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Stratégies visant à renforcer la protection sociale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.
4. Point sur les progrès accomplis au stade de l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et au titre du Cadre d'action régional sur le VIH et le sida pour l'après-2015.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme Développement social.
6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session.
9. Clôture de la session.

E. Manifestations parallèles

45. Les séminaires, manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la session du Comité :

a) 28 novembre 2018, lancement du rapport *Social Outlook for Asia and the Pacific: Poorly Protected* et exposition s'y rapportant ;

b) 29 novembre 2018, manifestation parallèle sur le thème « Boucler la boucle, protection sociale et pauvreté en Asie et dans le Pacifique », organisée en collaboration avec l'OIT ;

c) 29 novembre 2018, expositions sur les thèmes « Seuils de pauvreté » et « Cent ans d'action de l'OIT en faveur de la protection sociale », organisées en collaboration avec M. Stefen Chow, M^{me} Lin Huiyi et l'OIT ;

d) 30 novembre 2018 : atelier sur le droit à la protection sociale – de l'approche traditionnelle de la protection sociale des personnes handicapées à l'inclusion sociale.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CSD/2018/1	Stratégies destinées à promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le contexte des objectifs de développement durable	2
ESCAP/CSD/2018/2	Ne laisser personne de côté : aider les groupes vulnérables dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2
ESCAP/CSD/2018/3	La protection sociale envisagée comme un moyen de donner effet au Programme de développement durable à l'horizon 2030	3
ESCAP/CSD/2018/4	Rapport du Comité du développement social sur sa cinquième session	
ESCAP/APPC/2018/1	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, principales mesures pour la poursuite de sa mise en œuvre et recommandations figurant dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement	4
<i>Document de travail (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APPC/2018/WP.1	Draft Chair's summary of the Midterm Review of the Asian and Pacific Ministerial Declaration on Population and Development	4
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CSD/2018/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CSD/2018/L.2	Projet de rapport	8
<i>Document d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CSD/2018/INF/1	Preparation of the draft programme of work for 2020	5
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-social-development-fifth-session	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-social-development-fifth-session	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-social-development-fifth-session	Tentative programme	